



Le 7 octobre 2014

L'honorable Francine Landry  
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail  
Ministre responsable de la Francophonie  
C.P. 6000  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H1

Cher collègue,

Le 22 septembre 2014, la population du Nouveau-Brunswick nous a confié le mandat de gouverner notre magnifique province. Nous avons travaillé fort pour gagner la confiance des gens et devons travailler encore plus fort pour la maintenir. Notre plateforme, *Un Nouveau-Brunswick en marche*, a jeté les bases d'un avenir meilleur. Nous avons obtenu quatre années pour définir l'avenir du Nouveau-Brunswick et nous devons aborder chaque jour avec un but bien précis. Notre but ultime est de travailler avec la population du Nouveau-Brunswick afin de procurer une direction claire et précise pour créer plus d'emplois, atteindre l'équilibre budgétaire et rendre la vie plus abordable pour les familles.

J'ai le plaisir de vous nommer à titre de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de ministre responsable de la Francophonie. Je tiens à vous féliciter et à bien vous faire comprendre à quel point il est extraordinaire de recevoir l'occasion de servir votre province en tant que député provincial et ministre. Vous assumerez de nombreuses nouvelles tâches en tant que ministre, mais votre rôle comme représentant de vos électeurs doit demeurer une priorité

En votre qualité de ministre, vous devrez voir à la mise en œuvre des engagements de notre plateforme liés à votre portefeuille. Les engagements pour lesquels vous êtes responsable sont définis dans la pièce jointe à la présente lettre.

En plus de vos autres responsabilités, vous serez également aussi la ministre responsable du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, New Brunswick Community College, de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ainsi que de la loi suivante : *Loi sur le Centre communautaire Sainte-Anne*.

Le Cabinet du premier ministre joue un rôle crucial dans l'avancement du programme gouvernemental en veillant à la coordination d'activités, à la surveillance du rendement et à la gestion d'enjeux déterminants. Étant donné que nous travaillons en équipe, je m'attends à ce que vous :

- fassiez preuve de collaboration relativement aux initiatives stratégiques et aux questions de communications d'envergure;
- consultiez le Cabinet au sujet des décisions concernant la dotation en personnel de postes de nature politique et les nominations ministérielles;
- soyez au courant du programme législatif du gouvernement et du Ministère;
- démontrer un décorum amélioré à l'Assemblée législative
- soyez réceptifs aux besoins de vos collègues du caucus;
- demandiez l'approbation de tout déplacement à l'extérieur de la province;
- soyez financièrement prudent et transparent dans vos fonctions; et
- publiez un rapport des dépenses en ligne en temps opportun et de façon transparente

Je rappelle aux membres du Conseil exécutif leurs rôles et responsabilités ainsi que les normes d'éthique qu'ils doivent observer. Vous en trouverez une description plus détaillée dans le guide du ministre. Les membres du Conseil exécutif doivent de plus respecter les dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Vous devrez faire preuve de vigilance afin d'éviter les réels conflits d'intérêts ainsi que la perception de ceux-ci.

Alors que nous jetons les bases de relation de travail avec la fonction publique, je m'attends à ce que vous soyez conscient du professionnalisme et de l'engagement indéfectible de nos fonctionnaires. Nous nous engageons fermement à déployer des efforts particuliers afin de rebâtir la confiance et le respect entre la branche politique du gouvernement et les fonctionnaires professionnels.

Votre rôle de ministre au sein du gouvernement vous amènera à développer une relation de professionnalisme, de respect et de confiance avec vos sous-ministres. Dans l'organisation, le ministre et le/la sous-ministre ont des responsabilités et des rôles qui sont étroitement liés, mais distincts. Les responsabilités et les pouvoirs d'un ministre sont définis dans diverses dispositions législatives concernant son portefeuille. Le ministre doit individuellement rendre des comptes à l'Assemblée législative à l'égard de ses responsabilités. En plus des dispositions législatives habilitantes, des conventions non écrites et des précédents dictent au ministre la façon dont il doit s'acquitter de ses responsabilités et rendre compte des actions qu'il pose dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Le/la sous-ministre est la principale source dont peut se servir le ministre pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités collectives ou individuelles. Il incombe au sous-ministre d'assurer la gestion efficace du ministère en s'acquittant des responsabilités qui lui sont confiées par le ministre et des obligations qui lui sont conférées par la *Loi sur la Fonction publique* en ce qui concerne la dotation en personnel et la délégation des tâches. Si le ministre et le/la sous-ministre s'acquittent de leurs tâches en maintenant un niveau élevé

de consultation et de coopération, l'organisation en bénéficie grandement. Bien que le/la sous-ministre est doté de diverses responsabilités, il/elle est responsable envers le premier ministre, par l'entremise du greffier, de faire respecter les politiques approuvées du gouvernement et d'appuyer le ministre d'une façon qui est conforme au programme et à la direction de l'ensemble du gouvernement.

À titre de ministre de la Couronne, votre priorité consistera à soutenir le programme du gouvernement. Vous devrez également travailler en collaboration avec le leader parlementaire du gouvernement pour soutenir le programme législatif du gouvernement, ce qui comprend la participation quotidienne à la période de questions et aux délibérations. Vous avez la responsabilité de travailler en toute collégialité avec vos collègues du cabinet pour faire avancer notre programme ensemble. Dans cet esprit de collégialité du Cabinet, il importe de se rappeler que les décisions qui engagent le gouvernement à l'égard de mesures autres que celles qui sont prévues par la plateforme sont prises par l'ensemble des ministres, non pas par les ministres individuels. En dernier lieu, vous devez offrir votre soutien à tous vos collègues du caucus et être attentifs à leurs besoins relevant de votre ministère.

Comme je l'ai mentionné lorsque je vous ai donné votre affectation, je vais évaluer le rendement de tous les ministres dans un délai de 18 à 24 mois. Nous avons un caucus très fort et il y aura des occasions d'apporter des changements au Cabinet tous au long de notre mandat.

Nous avons été investis d'une mission importante et rare. Je m'attends à ce que dès le premier jour, nous allons gouverner de façon impartiale et sage. Cet engagement à l'égard de l'excellence doit être omniprésent dans tout ce que nous faisons. Nous servons notre province par chacune de nos actions et chacune de nos décisions. Je vous demande d'aborder vos fonctions avec la plus grande diligence, dans un but bien défini et avec l'engagement très clair d'accorder la priorité aux intérêts des Néo-Brunswickois dans tout ce que nous faisons.

Enfin, je veux partager quelques conseils que j'espère que vous trouverez aussi utile qu'ils l'ont été pour moi : travailler fort, être discipliné et prendre la responsabilité pour tout ce que vous faites. J'ai trouvé que lorsque j'ai suivi ces trois principes, j'ai toujours été fier de mes actions.

Veillez agréer, cher collègue, mes sincères salutations.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick,

L'honorable Brian Gallant

Pièce jointe : Engagements de la plateforme

Copies conformes : Greffier du Bureau du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet  
Sous-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du  
Travail

**Pièce jointe**  
**Engagements**  
**Éducation postsecondaire, Formation et Travail**

Le gouvernement s'est engagé aux initiatives suivantes dans la plateforme **Un Nouveau-Brunswick en marche**. Il est attendu que la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail prend la direction sur les engagements suivants :

*Pour offrir aux Néo-Brunswickois **plus d'emplois**, nous nous sommes engagés à :*

- Mettre en œuvre une vaste stratégie d'alphabétisation avec la collaboration du système public d'éducation, des employeurs et des agences communautaires. La première étape sera de rétablir le financement en alphabétisation des adultes qui fut éliminé par le gouvernement actuel.
- Aider nos jeunes de la province à acquérir des compétences et à trouver des emplois par le biais du nouveau Fonds d'emploi pour les jeunes qui permettra aux chômeurs de 18 à 29 ans d'acquérir une formation et une expérience de travail ici-même, au Nouveau-Brunswick, au lieu de devoir s'exiler dans l'Ouest.
- Offrir un crédit d'impôt pour la formation aux petites entreprises qui financent l'apprentissage continu de leurs employés.
- Élaborer un cours accéléré de neuf mois pour combler l'écart entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins de l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC). Travailler en collaboration avec l'industrie et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour élaborer le programme et exiger des entreprises des TIC qu'elles garantissent des emplois à tous ceux qui s'inscriront.
- Identifier les pénuries en compétences de la main-d'œuvre et jumeler les entreprises avec les étudiants dans les programmes ciblés par l'entremise de contrats d'éducation établis avec l'entreprise qui compensera les frais de scolarité en échange de l'obtention de cette main-d'œuvre étudiante.
- Améliorer la reconnaissance des compétences professionnelles obtenue d'autres provinces et pays pour nous permettre d'attirer et de retenir des travailleurs qualifiés.
- Travailler avec les autres provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral pour élaborer une Stratégie de l'immigration pour le Canada atlantique qui accorderait plus de contrôle provincial et répondrait aux besoins communs des provinces de l'Atlantique pour augmenter notre population et la main-d'œuvre. Faire en sorte que la mise en œuvre de cette stratégie au Nouveau-Brunswick respecte la composition linguistique de la province.
- Rendre les études postsecondaires plus abordables en éliminant les contributions parentales et conjugales et en procurant aux nouveaux parents un allègement des prêts étudiants.
- Procurer une nouvelle aide financière à ceux qui ont les plus grands besoins financiers afin de leur permettre de fréquenter l'université, le collège ou de s'inscrire à d'autres programmes de formation postsecondaire.

- Encourager les groupes sous-représentés à fréquenter l'université ou le collège en les sensibilisant aux bienfaits de l'éducation.
- Établir un centre d'excellence en apprentissage à distance pour améliorer les possibilités de s'instruire dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.
- Procurer aux étudiants une stabilité et une prévisibilité des droits de scolarité en exigeant des universités de fixer les droits de scolarité pour la durée du programme menant au diplôme.
- Faciliter cet objectif en demandant aux universités d'élaborer leurs prévisions de financement sur quatre ans pour mieux établir les droits de scolarité à l'avance.
- Travailler avec le gouvernement fédéral pour que le Nouveau-Brunswick obtienne sa juste part dans le secteur suivant : renverser les changements au programme d'assurance-emploi et assurer que la nature unique des industries saisonnières dans l'économie de l'Atlantique est reconnue.
- Collaborer avec nos universités financé par les fonds publics pour...faire mieux correspondre leur travail aux objectifs de politique publique comme la commercialisation accrue en recherche qui mène aux brevets et une mise en marché de plus de produits faits au Nouveau-Brunswick.



*Pour s'assurer que le Nouveau Brunswick est **le meilleur endroit pour élever une famille**, nous nous sommes engagés à :*

- Respecter l'engagement pris par tous les partis dans la première stratégie de réduction de la pauvreté et augmenter immédiatement le salaire minimum à 10,30 \$ l'heure. Augmenter davantage le salaire minimum pour le fixer à 11,00 \$ l'heure d'ici 2017 et l'augmenter ensuite chaque année selon le taux d'inflation.